

**ENTENTE INTERVENUE**

ENTRE

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES**ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**ci-après appelé le « **Syndicat** »**RELATIVE AUX MODALITÉS DE RECONNAISSANCE ET DE COMPTABILISATION
POUR LA DIRECTION DE TRAVAUX DE RECHERCHE DE L'ANNEXE C DE LA
CONVENTION COLLECTIVE DE CERTAINS PROGRAMMES DE CYCLES
SUPÉRIEURS**

- CONSIDÉRANT** les stipulations de l'article 2 de l'annexe C de la convention collective relatives aux modalités de reconnaissance et de comptabilisation pour la direction de travaux de recherche;
- CONSIDÉRANT** l'existence à l'UQTR de programmes de cycles supérieurs permettant un passage direct d'un programme de maîtrise à un programme de doctorat;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les parties;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

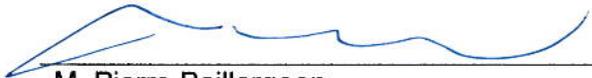
- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
- 2) Nonobstant la clause 2.1 de l'annexe C de la convention collective, pour tous les programmes de cycles supérieurs de l'UQTR permettant un passage direct d'un programme de maîtrise à un programme de doctorat (sans dépôt initial et final du mémoire de maîtrise), la reconnaissance pour la supervision aux deux programmes des travaux de recherche est reconnue en termes de crédits et est comptabilisée comme suit :
 - a) pour le mémoire :
 - 20 % lors de l'acceptation du sujet de recherche par le comité de programme de cycles supérieurs;
 - 60 % des crédits de recherche associés au mémoire (même s'il n'y pas de dépôt initial) au moment de l'inactivation du dossier

Entente relative à l'application de la direction de travaux de recherche de l'annexe C pour certains programmes de cycles supérieurs

- 20 % des crédits de la thèse lors de la recommandation au diplôme par le comité de programme de cycles supérieurs.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À TROIS-RIVIÈRES CE 4 JUIN 2014.

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
DES PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES**



M. Pierre Baillargeon
Président

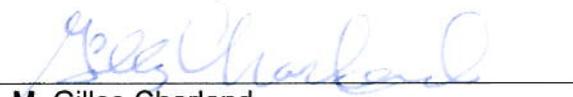


M. Yvan Leroux
Vice-président aux affaires syndicales

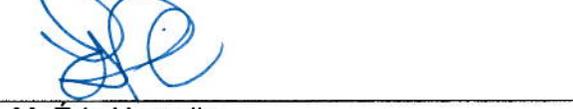


M. Alain Chalifour
Vice-président aux relations de travail

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES**



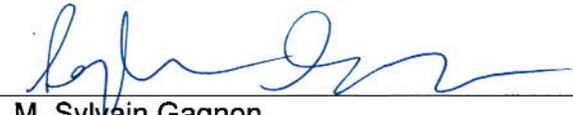
M. Gilles Charland
Vice-recteur aux ressources humaines par
intérim



M. Éric Hamelin
Directeur du Service des ressources
humaines



Mme Catherine Parissier
Doyenne du Décanat de la gestion
académique des affaires professorales



M. Sylvain Gagnon
Directeur du Service des relations de
travail